



Ville de Cerny
Essonne
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2025

Date de convocation	7 novembre 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	7 novembre 2025	Nombre de conseillers présents :	15
		Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre 2025, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint, à la suite de la convocation adressée le 7 novembre 2025.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGÈRE, MM. MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mmes EYHERABIDE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET

M. Thomas FILLATRE est arrivé à 19h08 durant la lecture de la décision n° 21-2025-1.1

Mme Alexandra EYHERABIDE est arrivée à 19h13 durant la lecture de la décision n°23-2025-9.1

Ont donné pouvoir : Mme CHAMBARET à Rémi HEUDE
M Patrick VELAY à Alain PRAT
Mme Chrystelle LEPAGE à Stéphanie MITTELETTE-ROUSSI

Absents excusés : Mmes Laurie FILLATRE, Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, MM. Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2025 / VIII / 1 – 7.1 : Admission en non-valeur de produit irrécouvrables

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la liste de créances irrécouvrables n° 7203160112 établie par la Trésorerie de La Ferté-Alais, et sa demande d'admettre en non-valeur les produits s'y rapportant,
CONSIDÉRANT l'antériorité de ces créances,
CONSIDÉRANT que les admissions en non-valeur sont décidées par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS
(A. VUITRY, J. VUITRY, A. PIERROT)

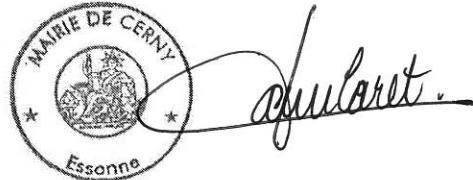
ACCEPTE d'admettre en non-valeur les titres de recettes, énumérés dans la liste n° 7203160112 arrêtée par la Trésorerie de La Ferté-Alais, correspondant à des créances de 2014 à 2018 d'un montant total de 1 318,08 €,

DIT que la somme de 1 318,08 euros sera prise au chapitre 65 du budget 2025,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

A handwritten signature in black ink that reads "chambaret".